Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 19.02.25
ID : 031-213105471-20250213-DEL2025_1_04-DE

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 13 février 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 22 | ***Absents avec procuration : 7*** | ***Absents sans procuration : 0*** | ***Votants : 29***

Date de convocation : 07/02/2025 | ***Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14/02/2025***

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Gilles DURET, Jean-Paul ROBERT, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

Excusés avec procurations : Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Magalie GRANDSIMON, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Nathalie CARLES-SALMON à Françoise BARRERE, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Didier ZERBIB, Vicky VALLIER à Cynthia GONZALEZ.

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Xavier BERLUTEAU

N° DEL/2025-1-04 **ADHESION A L'ASSOCIATION « APEDYS » MIDI-PYRENEES**	**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). **Vu** la délibération n°4671 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L2122-22 24° du CGCT pour le renouvellement de l'adhésion des associations dont elle est membre. **Considérant** que l'association d'Adultes dyslexiques et de Parents d'Enfants DYSlexiques « APEDYS Midi-Pyrénées » est une association régionale créée en 1997 par des parents d'enfants dyslexiques. Elle met en place des actions de sensibilisation et de formation pour apporter une information aux parents et aux partenaires du monde éducatif, médico-social et professionnel. La Médiathèque souhaite pouvoir créer un partenariat afin d'organiser des actions en son sein pour mieux répondre aux attentes d'un public « dys ». Le coût de l'adhésion est à l'heure actuelle de 50 € par an, le Maire a ensuite délégation chaque année pour décider ou non de son renouvellement. **Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :** **-D'adhérer** à l'association « APEDYS » Midi-Pyrénées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 19.02.25
ID : 031-213105471-20250213-DEL2025_1_04-DE

N° DEL/2025-1-04	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme. Le Maire, Jérôme BOUTELOUP MAIRIE de SEYSSES 31600 (Haute-Garonne) Secrétaire de séance Xavier BERLUTEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.–